REGLEMENT 2017-2018
INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Le Comité de la Loire de Badminton organise chaque saison une compétition par équipes de clubs pour les jeunes joueurs, appelée interclubs départementaux jeunes.

Principes généraux

Art. 1-1 : La compétition est déclarée à la F.F.BaD et insérée au calendrier officiel du Comité de la Loire de Badminton. La compétition se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions sous le contrôle d'un officiel départemental.

Art.1-2 : Les Interclubs départementaux jeunes comprennent 5 matchs (1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte) par rencontre. La compétition sera ouverte aux catégories benjamin, minime et cadet. La compétition se déroule sur une journée.

Art. 1-3 : La commission jeune pourra, en fonction des inscriptions, proposer une adaptation du déroulement, par exemple:

- 2 journées de compétition si le nombre d'équipes est trop important.
- Création de 2 niveaux (Excellence et Honneur) si le nombre d'équipes inscrites est trop important

Art. 1-4 : Les rencontres se déroulent à Saint Marcellin en Forez au gymnase municipal entre 9h et 20h le dimanche 8 Avril 2018.

Art. 1-5 : Les rencontres se jouent en volants plume, à la charge des équipes.

Inscription des équipes et participation des joueurs

Art. 2-1 : Un club peut inscrire 2 équipes maximum par catégorie dans les catégories Benjamins, Minimes et Cadets. Il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chaque catégorie. L'inscription se fait avant le 25 Mars 2018 grâce à un formulaire envoyé aux clubs.

Art. 2-2 : Les équipes sont mixtes. Elles doivent être composées de joueurs régulièrement licenciés pour la saison en cours.

Art. 2-3 : Les joueurs ne sont autorisés à jouer que dans leur catégorie et celle immédiatement supérieure. Un double surclassement doit être validé par le CTD.

Art. 2-4 : Chaque équipe, inscrite en interclubs est composée, lors de l'inscription, de 2 garçons et 2 filles minimum. Tous les joueurs d'une équipe sans limite de nombre sont autorisés à jouer sur une rencontre. Un même joueur ne peut être inscrit sur plus de 2 matchs par rencontre. Il ne peut pas y avoir de changement de joueur en cours de rencontre.

Art. 2-5 : Au cours de la saison, un joueur ne peut participer qu'à une seule équipe d'interclubs départementaux jeunes. Un club engageant plusieurs équipes dans la même catégorie (2 maximum) peut palier un forfait dans une équipe en prenant un joueur d'une autre équipe à condition que son classement ne soit pas supérieur au joueur forfait. Ce remplacement doit être validé par la commission jeune.

Art. 2-6 : Les interclubs départementaux jeunes et seniors étant totalement séparés, un joueur peut être membre à la fois d'une équipe participant aux interclubs départementaux jeunes et d'une équipe participant à un interclubs senior.

Art. 2-7 : Les frais d'inscriptions sont de 5€ par équipe engagée. En cas de forfait général ou de forfait sur une rencontre, une amende de 10€ sera réclamée au club incriminé, en plus des 5€ d'inscription.
Une facture sera envoyée par le comité de la Loire à chaque club ayant engagé des équipes à l'issue des finales interclubs jeunes. Il n'y a pas de paiement à l'inscription des équipes.

Déroulement d'une rencontre

Art. 3-1 : Chaque rencontre se déroulera au meilleur des 5 matchs décrits à **l'article 1-2.** L'équipe qui remportera au moins 3 matchs sera déclarée vainqueur.

Déroulement de la compétition

Art. 4-1 : La compétition sera organisée comme suit en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie, sachant qu'une même équipe ne pourra disputer plus de 4 rencontres dans la même journée.

- 1 équipe : Annulation de la compétition
- 2 équipes : 1 finale qui désignera le champion
- 3,4 ou 5 équipes : 1 poule de 3,4 ou 5, chaque équipe rencontrera toutes les autres. L'équipe classée 1ère sera désignée championne
- 6 équipes : Constitution de plusieurs poules suivies d'une phase d'élimination directe
- Au-delà de 6 équipes : Création de 2 niveaux de compétition (Excellence et Honneur)

Art. 4-2 ; Calcul des points pour le classement des équipes : lors des phases de poule, les équipes marqueront les points de la façon suivante :

Victoire : 3 pts
Défaite : 1 pt
Forfait : 0 pt

En cas d'égalité entre 2 équipes, la priorité sera donnée au résultat de la rencontre particulière entre ces 2 équipes.
En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, le départage sera fait d'abord par le match-avérage, puis par le set-avérage, et enfin par le point-avérage, s'il subsiste une égalité, l'équipe la plus jeune sera favorisée.

Art. 4-3 : Evaluation du niveau d'une équipe :
Par l'addition des cotes au CPPH des 2 meilleurs joueurs inscrits en garçon et en fille à la date de prise en compte des classements (J-11 par rapport à la date de la compétition)

Le présent règlement est valable pour la saison 2017-2018. La commission départementale jeunes statuera sur les cas qui lui seront soumis par les clubs et non prévus par le présent règlement.

Contact: sylvain.cdlb@gmail.com
(Renseignements et inscriptions)